

# Plan de lutte à la violence et l'intimidation

Document de référence pour les élèves  
Mise à jour – Février 2024

Au Collège Mont-Royal nous accordons une grande importance au bien-être, au respect et à la sécurité. Nous souhaitons évoluer dans un milieu libre de toute intimidation. L'intimidation c'est : tout comportement, parole ou geste, acte délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

## Quelles formes l'intimidation peut-elle prendre ?

L'intimidation peut se présenter sous plusieurs formes. Elle peut être :

- **Physique** : coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels ;
- **Verbale ou psychologique** : insultes, menaces, moqueries ou remarques sexistes, racistes ou homophobes ;
- **Sociale** : rejet, exclusion d'un groupe ou propagation de ragots et de rumeurs ;
- **Sexuelle** : harcèlement, attouchements, paroles suggestives, actes et relations contre le gré d'une personne ;
- **Électronique** (communément appelée « cyberintimidation ») : propagation de rumeurs et de commentaires blessants par courriel, téléphone cellulaire, messagerie textuelle, sur des sites de réseautage social, blogues, jeux en ligne.

Bien que l'intimidation se présente sous diverses formes, l'ensemble des critères suivants permet de déterminer s'il est question d'intimidation :

- L'inégalité des pouvoirs ;
- L'intention de faire du tort ;
- Des sentiments de détresse de la part de l'élève qui subit de l'intimidation ;
- La répétition des actes d'intimidation sur une certaine période.

L'intimidation est donc une agression et non un conflit anodin entre individus. Ainsi, une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée ne sont pas nécessairement de l'intimidation. Il s'agit toutefois d'actes répréhensibles pouvant nécessiter une intervention.

La **cyberintimidation**, pour sa part, est un type d'intimidation qui prend forme dans l'univers virtuel et qui présente certaines spécificités liées au média utilisé :

- L'auteur peut rester anonyme ;
- L'auteur peut prétendre être quelqu'un d'autre ;
- L'intimidation peut se produire n'importe où et n'importe quand ;
- L'intimidation peut prendre plusieurs formes à l'intérieur du cyberespace ;
- La capacité de propagation des mots et des images est instantanée et s'avère difficile à contenir ;
- Étant devant un écran, l'auteur a souvent moins de retenue dans ses propos que s'il était face à sa victime.

**Quand tu es témoin d'actes d'intimidation, tu peux :**

- Ressentir de la colère ou un sentiment de honte, de culpabilité ou d'impuissance ;
- Craindre de devenir la cible ou d'être associés à la victime, à l'auteur ou à l'acte d'intimidation ;
- Craindre d'être considéré comme un délateur ;
- Dans certains cas, tu peux présenter à long terme des effets semblables à ceux observés chez la victime ;
- Aider l'auteur activement en participant à l'agression (témoin agresseur actif) ;
- Aider l'auteur en étant un spectateur actif, en riant, en encourageant (témoin sympathisant actif) ;

- Appuyer l'auteur indirectement en refusant de t'impliquer ou en restant passif (témoin sympathisant passif) ;
- Aider la victime en allant chercher de l'aide auprès d'un adulte (témoin défenseur indirect) ;
- Aider la victime directement en t'interposant auprès de l'auteur (témoin défenseur direct).

**Quand tu es victime d'intimidation, tu peux :**

- Sembler plus sensible, gêné, réservé et nerveux que les autres ;
- Être perçu comme différent de l'ensemble du groupe pour certains aspects (attitudes et traits physiques particuliers, groupe culturel, handicap physique ou intellectuel, difficultés scolaires, etc.) ;
- Avoir un comportement soumis ou passif ou être porté à te retirer lorsque tu vis un conflit ;
- Avoir peu d'amis proches à l'école ;
- Être accaparant et rechercher la proximité d'un adulte ;
- Présenter des blessures, douleurs, maux de tête ou de ventre ;
- Arriver en classe ou revenir à la maison avec tes vêtements déchirés et des objets abimés ;
- Afficher un air triste, déprimé ou malheureux ; être démotivé à l'égard de tes travaux scolaires, avoir une baisse de tes résultats scolaires ;
- Avoir une humeur variable, ressentir de la colère, de la peur, de la honte, du doute, un sentiment de culpabilité ;
- Présenter des indices d'anxiété, de solitude, d'isolement, une perte de confiance en toi, une perte d'appétit, des perturbations du sommeil ;
- Nier les faits, fournir des efforts pour cacher les effets, chercher à te tourner vers d'autres amis, fuir dans le monde des livres ;
- Être en retard, t'absenter, quitter l'école ou faire des détours pour te rendre à l'école.

**Que faire si tu es victime ou témoin d'intimidation ?**

L'objectif est de faire en sorte de mettre fin à la situation d'intimidation, il existe des moyens à prendre.

Il est important de faire la distinction entre « dénoncer quelqu'un », « raconter » ou « signaler un incident ». Signaler un incident exige du courage et il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves

**Prends rendez-vous avec la personne responsable du dossier de prévention contre l'intimidation et la violence du collège, madame Kathy Bariseau, coordonnatrice des services aux élèves et de la vie étudiante.**

**Tu peux également en discuter avec :**

Monsieur Jean-François Vinet, directeur des services pédagogiques

**Ou prendre contact avec ton animateur de niveau :**

Première secondaire : Sophie Chartier

Deuxième secondaire : Charles Desrochers

Troisième secondaire : Abdelmajid Machroui

Quatrième secondaire : Sylvain Bertrand

Cinquième secondaire : Ian Cormier

Nous devons agir ensemble pour faire cesser les comportements inappropriés ou irrespectueux qui ont un effet négatif sur le climat scolaire. Cela peut être de l'intimidation, de la cyberintimidation, des commentaires racistes ou sexistes ou du vandalisme.

Les membres du personnel, les élèves et les parents doivent signaler à la direction de l'école ou à la personne responsable du dossier, les incidents qui comportent de l'intimidation ou de la violence.

La personne responsable reçoit ta plainte et fait enquête. Elle a notamment à déterminer :

- La nature de l'activité qui te porte préjudice, tu peux la rencontrer seul ou avec tes parents ;
- Le préjudice que tu as subi ;
- Des mesures pour assurer ta sécurité.

Une fois que tu seras en sécurité, elle communique également avec les parents des auteurs présumés de l'intimidation et les informe de ce qui suit :

- La nature de l'activité à laquelle l'enfant a participé ;
- Le tort qu'il a causé ;
- Les mesures prises pour s'assurer que le comportement cesse ;
- Les mesures disciplinaires qui seront imposées le cas échéant.

Dans le cas où elle le juge important, la direction communique également avec les parents des enfants qui ont été témoins d'acte d'intimidation ou de violence.

Dans tous les cas, **le dossier est traité avec la plus grande confidentialité**. L'objectif est de faire cesser les actes et non de faire la publicité autour des auteurs.

**Le collège s'engage à donner suite dans les 24 heures à toute demande de protection** qui émane du dépôt d'une plainte, à te rencontrer seul ou avec tes parents et à apporter des mesures de correction immédiate.

Le collège s'engage également à donner suite dans les 5 jours à toute *demande d'enquête* concernant une situation problématique.

**En tout temps, le plaignant et ses parents peuvent joindre la personne responsable de ce dossier, madame Kathy Bariseau, coordonnatrice des services aux élèves et à la vie étudiante au 514 351-7851 par courriel à l'adresse suivante : [intimidation@collegemont-royal.qc.ca](mailto:intimidation@collegemont-royal.qc.ca) ou par le portail.**

**Quelques références utiles :**

- [La fondation Jasmin Roy](#) ;
- [Jeunesse j'écoute](#) ;
- [Tel Jeune](#).
- [Le protecteur national de l'élève – Québec](#) (voir encadré ci-bas cliquable)



## **ANNEXE 1 - RÉFÉRENTIEL LEXICAL**

### ***Intimidation***

L'intimidation, c'est quand une personne ou un groupe de personnes insulte, humilie, exclut, frappe ou menace une autre personne, vole ou brise ce qui lui appartient. Cela peut se produire devant elle ou dans son dos, sur le Web, par texto ou par téléphone. Ce n'est pas un accident ni une taquinerie ou une blague, car ça ne fait pas rire. Ce n'est pas une simple chicane ou un conflit entre amis qui se termine ou qu'on oublie. C'est quelque chose qui se répète et qui continue dans le temps. Quand on est intimidé, on peut avoir peur et se sentir seul. Dans ces situations, on se sent impuissant, sans défense devant les personnes qui nous font du mal et on ne sait pas comment faire cesser ces situations qui nous rendent malheureux.

### **Violence**

La violence est une manifestation intentionnelle de force qui blesse une autre personne. La violence peut prendre plusieurs formes : verbale (insultes, cris), écrite (textos et autres messages), physique (coups, blessures), psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs, exclusion), matérielle (vol ou bris d'objets) ou avoir une connotation sexuelle (propos ou comportements déplacés, gênants, humiliants, etc.). La violence n'est pas un accident. Une personne peut en agresser une autre pour diverses raisons : faire rire ses amis, obtenir un statut social, faire peur, menacer, vouloir dominer l'autre.

### **Conflit**

De façon générale, un conflit c'est deux ou plusieurs personnes ne partageant pas le même point de vue ou la même opinion. Cela peut-être à propos de buts divergents, de façons différentes d'atteindre un but, de besoins personnels ou d'attentes différentes d'une personne envers une autre. La violence n'est pas un conflit. Le conflit fait partie de la vie et s'inscrit dans le cadre des relations qu'on entretient avec les autres.

### **Cyberintimidation**

La cyberintimidation se produit lorsqu'un enfant ou un adolescent devient la cible des agissements d'autres personnes, au moyen d'ordinateurs, de téléphones cellulaires ou d'autres appareils, ayant pour but de l'embarrasser, de l'humilier, de le tourmenter, de le menacer ou de le harceler.

### **Élève témoin**

C'est l'élève qui voit l'acte d'intimidation. Il existe 5 types de témoins ; le défenseur direct, le défenseur indirect, le sympathisant actif, le sympathisant passif et le témoin agresseur actif.

### **Élève auteur d'actes d'intimidation ou présumé intimidateur**

C'est l'élève qui est soupçonné d'être l'initiateur de l'intimidation.

**Élève victime** C'est l'élève qui subit les actes d'intimidation.



## Annexe 2 - Formulaire de signalement ou de plainte

\*Ce document est confidentiel, seule la personne responsable du traitement du signalement ou de la plainte pourra le lire.

Date de la prise de déclaration : \_\_\_\_\_

Je complète ce formulaire parce que :

Je vis de l'intimidation ou un acte de violence

Je suis témoin d'intimidation ou d'un acte de violence

Nom de la personne qui vit de l'intimidation ou de la violence :

\_\_\_\_\_

Auteur (s) de ces gestes :

\_\_\_\_\_

Témoin (s):

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date de l'évènement : \_\_\_\_\_

Endroit où l'incident s'est passé (préciser s'il s'agit d'internet) : \_\_\_\_\_

Depuis combien de temps la situation dure-t-elle : \_\_\_\_\_

Combien de fois cela est-il arrivé? \_\_\_\_\_

Explique dans tes mots ce qui s'est passé :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom de la personne qui accueille le signalement ou la plainte :

\_\_\_\_\_